

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°20231109-01

L'an deux mille vingt-trois, le 9 novembre, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 novembre 2023

Présents (13) : Hélène BOULAS, Christine CAUSSE-LAMBERT, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Olivier ROCHAS, Maud SARMEO

Absents ayant donné pouvoir (2) : Alain TERRAIL (procuration à Pascal PEREZ), Catherine RISSOAN (procuration à Danielle JOLLAND)

Absents (8) : Sébastien CARRE, Bernard CROZAT (excusé), Christine FIGUET (excusée), Régis MARCEL (excusé), Amélie RAVEL (excusée), Sylvie ROUVIER (excusée), Laurent TERRAIL (excusé), Isabelle VATANT (excusée)

Secrétaire de séance : Maud SARMEO, assistée de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

OBJET : Domaine et patrimoine – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au Département pour la réhabilitation du chemin de l'Oye

Vu la loi 85-704 du 12 juillet 1985, dite « loi MOP » (et notamment ses articles 1 à 5), sa circulaire d'application 86-24 du 4 mars 1986 et l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004

Vu le Règlement Départemental de Voirie, approuvé le 28 novembre 2011, et particulièrement ses articles 15, 47, 54 et 84

Considérant le projet de la commune de Montmeyran de réaliser le renforcement du chemin de l'Oye et considérant l'historique de cette voirie communale (voie de contournement du centre bourg et déviation poids-lourd)

Considérant que pour simplifier la réalisation et le suivi des travaux, la commune peut transférer au Département sa maîtrise d'ouvrage pour réaliser, en son nom et pour son compte, le renforcement du chemin de l'Oye, par l'intermédiaire d'une convention

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de transfert de maîtrise d’ouvrage entre la commune de Montmeyran et le Département de la Drôme
- **AUTORISE** le maire à signer la convention et tous actes afférents

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	13
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	15
Ayant voté contre	0
S’étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme
 Fait à Montmeyran, le 10 novembre 2023

Le Maire
 Olivier ROCHAS

Le Secrétaire de séance
 Maud SARMEO

Sarmeo

